



Annexe 2

Charte des bénévoles de l'Elsàss Oschterputz

Le bénévole de l'Elsàss Oschterputz est l'une des pierres angulaires des opérations organisées sur le territoire alsacien par la Collectivité européenne d'Alsace, en lien avec les autres acteurs intervenants et les communes concernées. Dans ce cadre, la Collectivité européenne d'Alsace fait appel à des collaborateurs occasionnels bénévoles que sont les bénévoles de l'Elsàss Oschterputz.

1. Le rôle du bénévole

Le bénévole de l'Elsàss Oschterputz est un particulier, volontaire motivé et désireux de contribuer à la réussite des actions de sensibilisation et de ramassage des déchets organisées par la Collectivité européenne d'Alsace afin de relever le défi d'une Alsace sans déchets.

Son intervention a lieu sans contrepartie, ni rémunération, ni indemnisation des frais éventuels exposés dans le cadre de cette activité bénévole (frais de déplacements, ...).

Le bénévole participe volontairement aux actions à caractère individuel, collectif et/ou ponctuel qui sont initiées pour limiter les impacts des déchets dans l'environnement.

Pour assurer sa sécurité, le bénévole se rend sur le site retenu, en prenant toutes les dispositions de sécurité nécessaires et équipé des moyens permettant une localisation rapide en cas d'urgence.

Le bénévole prévient la Collectivité européenne d'Alsace de tout danger ou toute difficulté constatés sur le site d'intervention.

Les interventions sont réalisées conformément aux règles de sécurité et se limitent au ramassage des déchets.

Le bénévole peut mettre fin à son engagement à tout moment.

2. Le rôle de la Collectivité européenne d'Alsace

En sa qualité d'organisateur de l'opération, la Collectivité européenne d'Alsace prend toutes les mesures qui s'avèreraient nécessaires en matière de sécurité (balisage du site, apposition de panneaux, ...), d'hygiène et de collecte des déchets ramassés lors de l'opération.

La CeA fournit l'équipement utile au bénévole de l'Elsàss Oschterputz (gants, gilet de sécurité...).

La CeA conseille et accompagne chaque bénévole de l'Elsàss Oschterputz dans le cadre de son action.

La CeA couvre, par une assurance adéquate, chaque bénévole au titre des dommages qu'il pourrait subir ou causer lors de son action, selon les règles classiques d'engagement de la Responsabilité applicables en l'espèce.